

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 3060

présenté par  
Mme Sage, Mme Jacquier-Laforge et M. Questel

-----

**ARTICLE 83**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou pour la construction de logements sociaux ou »

le mot :

« , pour la construction de logements sociaux ou pour la construction ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.